Identification de l'ordonnance
Pour l'usager : ▪ Nom et prénom complets lisibles. ▪ Numéro d'assurance-maladie lisible (NAM) ou identifiant unique préautorisé. **Pour l'usager n'ayant pas de NAM (exemples : réfugié, prisonnier, soldat, vacancier ou étudiant provenant de l'extérieur du Québec, étudiant de niveau secondaire (14-17), itinérant, SIDEP), inscrire nom, prénom, date de naissance et sexe, ainsi que SIDEP pour la clientèle concernée. (Pour nouveau-né : nom et prénom de mère OU nom de mère/père, date de naissance, sexe)*
Pour le prescripteur : ▪ Nom et prénom complets lisibles. ▪ Numéro de permis lisible. ▪ Signature et date de l'émission de l'ordonnance. ▪ Coordonnées de correspondance (nom de la clinique ET au moins un des trois moyens de communications suivant : # télécopieur ou adresse civique ou # téléphone). ▪ Renseignements cliniques pertinents pour l'interprétation des résultats (si applicable). ▪ Nature et site du prélèvement de l'échantillon obligatoire si plus d'un site ou type d'échantillon. ▪ Analyses ou examens demandés lisibles.
Pour le préleveur : ▪ Nom et prénom complets lisibles. ▪ Nom du service du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ou lieu de prélèvement pour préleveur privé. ▪ Date et heure du prélèvement (sur l'ordonnance ou l'échantillon).
Pour la copie conforme : ▪ Nom et prénom complets lisibles. ▪ Numéro de permis lisible.
Identification de l'échantillon
Pour l'usager : ▪ Nom et prénom complets lisibles. ▪ Numéro d'assurance-maladie (NAM) ou identifiant unique préautorisé. **Pour l'usager n'ayant pas de NAM (exemples : réfugié, prisonnier, soldat, vacancier, étudiant provenant de l'extérieur du Québec, étudiant de niveau secondaire (14-17), itinérant, SIDEP) inscrire nom, prénom, date de naissance et sexe.* *(Pour nouveau-né : nom et prénom de mère OU nom de mère/père, date de naissance, sexe)*
Pour le préleveur (incluant prescripteur si applicable) : ▪ Initiales ou nom et prénom obligatoires pour les analyses de Banque de sang (recommandé pour tout autre examen). ▪ Date et heure du prélèvement (sur l'ordonnance ou l'échantillon) (sauf sur les lames de cytologie) ▪ ** Pour la Banque de sang : Date et Heure du prélèvement sur l'ordonnance et sur l'échantillon**. ▪ Nature et site du prélèvement de l'échantillon obligatoire si plus d'un site ou type d'échantillon (sauf sur les lames de cytologie).
Intégrité de l'échantillon – Se référer au Répertoire des analyses de votre installation
Transport : ▪ Délais. ▪ Température. ▪ Déversement (propreté, contamination, produit chimique).
Intégrité : ▪ Hémolysé. ▪ Coagulé. ▪ Quantité. ▪ Contenant prescrit.